



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 17 JAN. 2019

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et messieurs les préfets de région
Mesdames et messieurs le préfets

NOR : INTV1900478J

Objet : Instruction relative aux orientations pour l'année 2019 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France.

Références : Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie
Décisions du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018

Annexe 1 : Mesures du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018
(dossier de presse)

Annexe 2 : Présentation des contrats avec les métropoles pour l'accueil et l'intégration des réfugiés et cartographie

Annexe 3 : Liste des outils de formation ou d'information disponibles au service des territoires

Annexe 4 : Cahier des charges de mise en place d'un programme d'accompagnement global des réfugiés

Annexe 5 : Note d'information aux préfets pour le lancement d'appels à projet locaux pour l'intégration des réfugiés

Annexe 6 : Présentation des nouvelles actions pilotées au niveau national pour l'intégration des réfugiés

Annexe 7 : Dispositifs de financement mobilisables pour l'intégration des étrangers primo-arrivants (dont les réfugiés)

Chaque année, quelque 100 000 ressortissants étrangers signent un contrat d'intégration républicaine (CIR), manifestant ainsi leur souhait de s'installer durablement en France. En 2018, les bénéficiaires d'une protection internationale ont représenté un peu plus de 25 % de ces signataires. La volonté du Gouvernement, exprimée en Conseil des ministres dès le 12 juillet 2017 et réaffirmée par le comité interministériel à l'intégration (C2I) du 5 juin dernier (cf. annexe 1), est de construire une politique dans laquelle « les étrangers et la société française s'investissent ensemble ».

.../...

Cette politique s'adresse à l'ensemble des primo-arrivants, c'est-à-dire aux étrangers dotés pour la première fois d'un titre de séjour et désireux de séjourner durablement en France, bénéficiant ou non d'une protection internationale.

Les principales clés de l'intégration étant la maîtrise du français, l'appropriation des valeurs de la République et l'emploi, le C2I a décidé, pour tous ceux qui signent le CIR, le renforcement des formations linguistique et civique ainsi que l'introduction d'un volet « insertion professionnelle » à compter de mars 2019.

Le C2I a par ailleurs validé une stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés comprenant des mesures spécifiques, liées à leurs vulnérabilités particulières, notamment en matière d'hébergement et de prise en charge sanitaire.

Cependant, cette réalité des réfugiés, souvent placée sous le signe de l'urgence, ne doit pas faire oublier les autres primo-arrivants, provenant de l'immigration familiale ou du travail, dont la bonne intégration dans notre pays présente des enjeux tout aussi déterminants. Pas plus que les réfugiés, la société n'a intérêt à les laisser s'isoler ou se marginaliser faute de maîtriser notre langue, notre culture, nos codes.

Pour la mise en œuvre des décisions du C2I, la loi de finances pour 2019 alloue des moyens supplémentaires exceptionnels au service de la politique d'intégration, 88 M€ au total, répartis sur les actions 11 (pour la mise en œuvre par l'OFII du CIR rénové), 12 (primo-arrivants) et 15 (bénéficiaires de la protection internationale).

Compte tenu de la forte dimension locale des enjeux de l'intégration, une part importante de ces crédits sera déconcentrée : ceux concernant les primo-arrivants (action 12) connaissent une augmentation inédite avec une enveloppe de près de 38,7 M€ (soit + 83 % par rapport à 2018, incluant 5,7 M€ pour le partenariat avec les collectivités) ; une partie des crédits permettant d'accompagner spécifiquement les réfugiés (action 15) sera, pour la première fois, déconcentrée, pour que vous puissiez financer des actions de proximité.

Pour l'utilisation de ces crédits, vous lancerez des appels à projets sur vos territoires, soit en groupant les deux actions (primo-arrivants et actions spécifiques pour les réfugiés) au sein d'un appel à projets unique comportant deux volets distincts, soit de manière séparée. Ces appels à projets territoriaux devront être lancés avant la fin du mois de janvier 2019.

Par ailleurs, comme habituellement, des appels à projets nationaux ont été publiés ou le seront avant cette même date (cf. annexe 7).

Avec ces nouveaux moyens, je vous demande de dynamiser la politique d'intégration au plan local, en fonction des potentialités de vos territoires et notamment pour faire émerger des actions conjointes avec les collectivités territoriales.

1. L'intégration : un pilotage et une animation mieux articulés aux niveaux national et local

Au niveau national, la politique d'intégration des primo-arrivants dont celle plus spécifique des réfugiés est pilotée en coordination étroite entre la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN), la direction de l'asile (DA) et la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR).

Au plan local, la politique d'intégration relève d'une pluralité d'acteurs rendant nécessaire l'organisation d'une gouvernance territoriale renouvelée sous votre égide.

Aussi, je vous demande d'identifier un référent départemental chargé, en votre nom, de coordonner la politique d'intégration dans son ensemble (préfet délégué, un sous-préfet ville, un sous-préfet d'arrondissement, un délégué du préfet, etc.) et de lui confier une lettre de mission. Vous communiquerez sous quinzaine ses coordonnées à la DAAEN (daaen-dgef@interieur.gouv.fr).

En outre, vous mettrez en place un comité de pilotage « intégration des étrangers », en veillant à réunir autour de vous, ou de votre représentant, les acteurs de l'intégration des étrangers dans le territoire, notamment les DRJSCS, les directions territoriales de l'OFII, les partenaires associatifs, les bailleurs, les chambres consulaires, les organisations patronales et les acteurs privés du monde économique, etc. ; vous veillerez particulièrement à associer le service public de l'emploi (DIRECCTE, Pôle emploi, missions locales, Cap emploi) et les collectivités territoriales partenaires. Ce comité favorisera la construction sur votre territoire de véritables parcours d'intégration, fluides et sans rupture pour l'ensemble des primo-arrivants, sur la base d'une feuille de route de l'intégration que vous élaborerez sous deux mois en concertation avec les acteurs.

Si cela vous semble pertinent, vous pourrez utiliser la gouvernance locale déjà en place pour le public asile¹ : les coordonnateurs départementaux et régionaux de la politique de l'asile que vous avez nommés, les comités de pilotage régionaux et départementaux sur les thématiques « asile » qui portent notamment sur l'intégration des réfugiés, ou ceux instaurés dans le cadre du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (SRADAR).

2. Rechercher le partenariat des collectivités territoriales

Les facteurs d'intégration des primo-arrivants se trouvant essentiellement au niveau local, les collectivités doivent être des partenaires essentiels pour la mise en œuvre d'actions concrètes. Il vous est demandé de conduire à leur égard un travail de conviction et de soutien pour leur rappeler les enjeux nationaux et de cohésion des territoires liés à l'accueil et l'intégration des primo-arrivants, notamment des réfugiés. Il vous revient d'avoir une approche globale des partenariats possibles sur les territoires et de prendre dès

¹ Instruction du 4 décembre 2017 relative à l'évolution du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés

maintenant l'attache des collectivités les plus concernées ou volontaires pour mener à bien ces projets.

Vous disposerez ainsi de deux moyens d'action validés lors du C2I du 5 juin dernier.

Le premier concerne les crédits (5,7 M€) qui vous seront alloués par région par la DAAEN au titre de l'action 12 pour engager avec les collectivités territoriales, en faveur des primo-arrivants, des projets dont il vous appartiendra de déterminer librement la teneur, en fonction des besoins diagnostiqués, mais également la procédure la plus adaptée. Compte tenu des enjeux, les crédits vous seront alloués dès réception de vos projets formalisés.

Le second est spécifique aux réfugiés (action 15) pour mettre en œuvre des contrats avec des métropoles volontaires pour l'accueil et l'intégration de ce public en lien avec le DIAIR. L'annexe 2 présente les modalités de contractualisation et les métropoles déjà engagées dans cette démarche. Les contrats territoriaux seront mis en œuvre avec 10 métropoles volontaires dès 2019. Les expérimentations devront être favorisées au plus près des besoins des réfugiés et des opportunités de ces métropoles. Les contrats métropolitains feront l'objet d'une dotation budgétaire spécifique de l'ordre de 200 000 à 300 000 € pour poursuivre des objectifs concrets et évaluables. L'enveloppe sera définie en fonction du projet présenté par la métropole et du public concerné. A partir d'un diagnostic partagé, l'État, la métropole et l'ensemble de ses partenaires s'engageront, par la signature de ce contrat territorial d'accueil et d'intégration, à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'intégration des réfugiés dans tous les domaines : accès aux formations linguistiques et professionnelles, à l'emploi, au logement, à la culture ou aux loisirs, au mentorat, etc.

Pour les métropoles volontaires, il est possible en fonction des projets de coupler le volet « réfugiés » avec une approche plus large « primo-arrivants » en complétant la dotation « réfugiés » gérée par la DIAIR avec des crédits de l'action 12.

En dehors des métropoles, il convient d'adopter une démarche similaire vis-à-vis de l'ensemble des collectivités territoriales, notamment le tissu des villes moyennes. Vous pourrez vous appuyer sur le réseau des maires solidaires animé par la DIAIR et sur toutes les initiatives locales dont vous avez connaissance.

3. Les priorités d'actions au titre des crédits du BOP 104

L'ensemble des primo-arrivants, y compris les réfugiés, bénéficieront dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) à partir de mars 2019 :

- du doublement des heures de formation linguistique, jusqu'à 400 voire 600 heures pour les non-lecteurs, non scripteurs, assortie d'une certification du niveau linguistique pour ceux qui atteignent le niveau A1 ;

- du doublement des heures de formation civique, qui passeront de 12 à 24 heures, accompagné d'une rénovation de la pédagogie ;
- de l'introduction d'un volet « insertion professionnelle », avec notamment un entretien de fin de CIR sur les plateformes de l'OFII, au cours duquel le primo-arrivant sera orienté vers un opérateur du service public de l'emploi qui le recevra pour un entretien approfondi d'orientation professionnelle puis un accompagnement vers l'emploi adapté.

La feuille de route de l'intégration mentionnée page 2 et les actions locales que vous retiendrez devront être complémentaires et articulées avec ces mesures nationales.

Elles se traduiront par deux types d'actions à conduire, qui pourront prendre la forme soit d'un appel à projet unique identifiant ces deux volets, soit de deux appels à projets distincts :

- les actions à destination de l'ensemble des primo-arrivants, réfugiés compris, financés sur les crédits de l'action 12 ;
- les actions à destination spécifique des réfugiés, financées sur les crédits de l'action 15.

Ces appels à projets devront être engagés d'ici le 31 janvier 2019 pour aboutir à une **consommation de l'essentiel des crédits avant le 30 juin 2019**.

a) **Les mesures à destination des primo-arrivants financées par l'action 12**

Afin de mieux distinguer les actions qui relèvent du niveau national et du niveau local, plusieurs clarifications sont apportées.

L'appel à projets national 2019 pour l'intégration des primo-arrivants ainsi que celui relevant du FAMI sont plus encore qu'en 2018, recentrés sur des projets d'intérêt national, laissant chaque territoire le soin de financer ceux qui le concernent.

Dans le cadre d'appels à projets antérieurs, différents outils ont été développés en faveur des étrangers et des professionnels de l'intégration (cf. annexe 3). Je vous invite à les promouvoir sur votre territoire et à veiller à ne pas financer des outils qui doublonneraient, notamment en matière linguistique, avec ceux déjà existants.

Au-delà de ces orientations, je vous demande de veiller tout particulièrement à deux priorités mises en avant par le C2I :

- l'accompagnement vers l'emploi

Les moyens alloués seront à engager prioritairement sur :

- des formations linguistiques à visée professionnelle,
- de l'accompagnement global pour la levée de freins périphériques à l'emploi,

- des formations linguistiques des parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (PIAL) destinées aux jeunes primo-arrivants suivis par les missions locales et n'ayant pas atteint le niveau A1 à l'issue du CIR.

D'une manière générale, vous vous efforcerez de mettre en place, en lien avec le service public de l'emploi (opérateurs locaux et DIRECCTE), les mécanismes permettant aux étrangers primo-arrivants d'accéder le plus rapidement possible à l'offre de services de droit commun. Les dispositifs permettant à ces publics de pourvoir rapidement des emplois dans les métiers repérés localement comme en tension doivent faire l'objet d'un intérêt particulier.

Les conventions départementales déclinées de l'accord-cadre de partenariat DGEF - DGEFP - Pôle emploi - OFII en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, signées en 2018, constituent une première base de coopération qu'il convient d'animer davantage. Une charte nationale de partenariat incluant les autres acteurs du service public de l'emploi vous sera adressée prochainement.

Afin de donner une identité visuelle commune aux actions développées sur l'action 12 pour l'accompagnement vers l'emploi des primo-arrivants, un logo intitulé « Tremplin » sera mis prochainement à votre disposition et devra être intégré à la communication de tous les projets concernés.

- le renforcement du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

Co-piloté par les ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale, ce dispositif bénéficiera d'un doublement de ses crédits sur deux ans. Les moyens alloués, augmentés de 50 % en 2019, doivent permettre de développer le dispositif (nombre d'ateliers, de bénéficiaires, amélioration des formations). Vous veillerez, avec le(s) recteur(s) de votre territoire, à l'organisation des rencontres territoriales paritaires prévues dans la feuille de route commune aux deux ministères présentée à vos représentants le 4 octobre 2018, et à la tenue effective des comités de pilotage régionaux et départementaux prévus par la circulaire n° 2017-060 du 3 avril 2017.

Je vous rappelle l'intérêt de veiller, pour l'ensemble des projets que vous financerez au titre de l'action 12, à la pleine utilisation des outils d'évaluation, annexés à l'instruction 2018 en matière d'accueil et d'intégration des étrangers (disponibles sur l'intranet DGEF - volet intégration).

b) Les mesures spécifiques à destination des réfugiés financées par l'action 15

Face à la hausse régulière du nombre de bénéficiaires d'un statut de protection et en réponse aux vulnérabilités particulières de ce public, la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés décline des mesures innovantes et ambitieuses, constituant la feuille de route du ministère jusqu'en 2021.

Je vous demande de mettre en œuvre au niveau régional les actions suivantes :

- les dispositifs d'accompagnement global des réfugiés de type HOPE ou ACCELAIR

Conformément aux conclusions du C2I, les projets de type « Accelair » (accompagnement global de réfugiés) ou « Hope » (formations linguistique et professionnelle, accompagnement vers l'emploi avec ou sans hébergement) devront être étendus à l'ensemble des régions.

Celles qui en sont déjà pourvues² transmettront à la direction de l'asile leur demande de financement pour reconduire les dispositifs. Pour les autres, vous ferez émerger un projet et le transmettez à la direction de l'asile avant le 29 mars 2019. Ces projets devront être accompagnés d'un plan de financement et pourront obtenir une subvention du programme 104 allant jusqu'à 300 000 euros. Les crédits nationaux correspondants seront délégués après validation des projets par la direction de l'asile³.

Pour élaborer ces dispositifs, vous vous appuyerez sur les acteurs locaux déjà mobilisés sur l'emploi et logement (entreprises, bailleurs) et utiliserez le cahier des charges défini en annexe 4.

- des appels à projets régionaux pour l'intégration des réfugiés

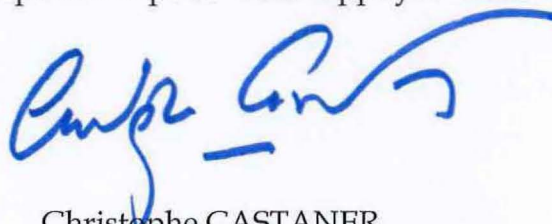
En complément de l'appel à projets national qui sera lancé courant janvier 2019 par la direction de l'asile pour les projets d'envergure nationale, vous lancerez un appel à projets visant à soutenir des projets régionaux ou infra-régionaux s'adressant à titre exclusif aux réfugiés portant sur les volets emploi, santé, mobilité, liens avec la société civile, sports et culture (cf. annexe 5). Je vous demande de transmettre pour information à la direction de l'asile les dossiers de demande de financement des projets que vous aurez retenus dans ce cadre. Vous pourrez notamment soutenir des initiatives locales pour améliorer l'accès des réfugiés à l'emploi ou au logement, renforcer la capacité de structures d'hébergement à assurer leur suivi et leur insertion professionnelle.

Les actions spécifiques portées par la DIAIR sont détaillées à l'annexe 2.

Pour chacune de ces deux actions (12 et 15), une enveloppe de crédits vous sera notifiée prochainement.

Je compte sur votre implication et celle de vos services pour mettre en œuvre cette politique d'intégration dont l'ambition a été réaffirmée avec force en juin 2018 et dont le Premier ministre attend une évaluation rigoureuse.

Mes services sont à votre disposition pour vous appuyer dans cet objectif.



Christophe CASTANER

² Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie

³ Ces crédits s'ajoutent donc à ceux qui vous seront délégués pour les appels à projet régionaux ci-après



Comité interministériel à l'intégration

5 JUIN 2018

S'investir ensemble



Édito

Notre pays a une belle tradition d'accueil. Guillaume Apollinaire, Marie Curie, Tahar Ben Jelloun, Albert Cohen, et tant d'autres : elle est longue, la liste de ces « *étrangers qui ont fait la France* », pour reprendre le titre du dictionnaire écrit par l'historien Pascal Ory.

Pourtant, notre politique d'intégration n'est pas à la hauteur de cette tradition. Nombre des étrangers entrés légalement en France ne parviennent pas, au terme du « contrat d'intégration républicain », au degré de maîtrise de la langue française qui leur donnerait les meilleures chances de s'insérer dans la société. Nombre d'entre eux connaissent des difficultés persistantes pour accéder à l'emploi.

C'est pour remédier à ces faiblesses que le Gouvernement, à la demande du Président de la République, a engagé une refonte de cette politique. Celle-ci trouve toute sa place dans l'équilibre général de notre politique d'immigration et d'asile. Nous voulons que nos règles et que nos engagements soient d'application effective : effectivité du système d'asile, avec des délais réduits pour la prise de décision, effectivité de la lutte contre l'immigration irrégulière, mais aussi effectivité et qualité de l'accueil des étrangers admis au séjour en France.

Pour cela, nous avons retenu une méthode. D'une part, le Gouvernement a confié au député Aurélien TACHÉ une mission de réflexion et de proposition, traduite dans un rapport intitulé « *Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France* ». Au terme d'une large consultation, M. TACHÉ a formulé des propositions précises qui ont nourri les travaux du Gouvernement. D'autre part, compte tenu des problématiques particulières rencontrées par les réfugiés, celui-ci a confié au préfet Alain RÉGNIER la fonction de délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

La réunion du comité interministériel à l'intégration est l'occasion de dessiner un plan d'actions global, donnant à l'étranger qui nous rejoint les meilleures chances de réussir sa vie en France. Cela implique un effort particulier, partagé entre l'étranger et la société qui l'accueille, pendant les premières années du séjour dans notre pays, car cette période est décisive. Mais la politique d'intégration n'est pas une politique publique « isolée ». Elle se prolonge notamment avec la politique de la ville et avec l'ensemble des démarches engagées pour donner sa chance à chacun et « faire République » ensemble. Elle passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société : l'État, bien sûr, mais aussi les collectivités territoriales, les entreprises, les associations – et les personnes concernées elles-mêmes.

Dans ce cadre, notre politique d'intégration doit miser plus fortement sur l'apprentissage de la langue française, sur la participation active des personnes concernées à la vie de la société, sur l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi, et sur un accompagnement dédié aux publics les plus vulnérables, notamment les réfugiés. C'est le sens des décisions que le Gouvernement a prises, ce 5 juin 2018, à l'occasion du comité interministériel à l'intégration.

Édouard Philippe

« Je souhaite que nous accueillions de manière exigeante et conforme à nos valeurs. Je souhaite que nous contrôlions tout de suite, parce que c'est ce que nous devons à nos concitoyens. Je souhaite que nous intégrions de manière irréprochable celles et ceux à qui nous assurons la protection de l'asile ou des titres légitimes. Mais je souhaite que nous reconduisions de manière intraitable celles et ceux qui n'ont pas de titre. »

Emmanuel Macron, 18 octobre 2017

L'intégration des étrangers qui arrivent légalement en France est une priorité absolue pour le Gouvernement. Plus de 220 000 personnes s'installent chaque année dans notre pays avec un titre de séjour. Parmi elles, on compte de plus en plus de réfugiés. Leur donner les moyens de maîtriser notre langue, de s'approprier les valeurs de la République, de nouer de nouvelles relations sociales dans leur environnement, de travailler, de participer à la vie culturelle, de s'impliquer activement dans la société dans toutes ses dimensions, est déterminant pour eux mais aussi pour notre société. À l'enjeu individuel s'ajoute un enjeu de cohésion sociale. Les efforts déployés pendant les premières années de présence des étrangers sur notre territoire sont décisifs pour forger ce qui sera leur quotidien tout au long de leur séjour.

Cette priorité implique un effort partagé et mutuel entre l'étranger qui arrive en France, pendant les cinq premières années de son séjour, et la société d'accueil, qui investit pour que ceux qui rejoignent la France aient « une chance de vivre et de réussir en France » (Edouard Philippe, 20 février 2018), pour que la France soit vraiment une chance pour tous.

Cet effort partagé et mutuel se traduit par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR), qui inclut :

- de la part de l'État, un parcours personnalisé permettant d'apprendre la langue française, condition de toute intégration, de se former aux valeurs de la République, et de s'insérer effectivement dans la société grâce à un accompagnement adapté ;
- de la part de l'étranger, un engagement à suivre ces formations qui manifeste sa volonté de trouver sa place dans la société française.

Nommé par le Premier ministre en mission auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, le député Aurélien Taché, dans son rapport « Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France », rendu le 19 février dernier, a fait le constat de l'insuffisance actuelle du contrat d'intégration républicaine sur le plan linguistique, économique et social. « Il est temps d'assumer une véritable politique publique d'intégration, ambitieuse et exigeante » (Aurélien Taché).

Présidé par le Premier ministre, le comité interministériel à l'intégration réuni ce mardi 5 juin fait suite à ce rapport. En arrêtant une série de mesures concrètes permettant aux étrangers nouvellement arrivés de prendre une part active à la société, ce comité interministériel dessine un plan d'actions aussi ambitieux qu'exigeant.

Touchant à un très grand nombre de domaines, de l'apprentissage de la langue et de l'appropriation des valeurs de la République à l'accès au sport et à la culture en passant par l'insertion professionnelle, et s'appuyant sur des propositions complémentaires notamment pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés, ce comité s'appuie sur la mobilisation de tous les ministères concernés, la nomination du délégué interministériel à l'accueil et l'intégration des réfugiés et en appelle à celle de l'ensemble des composantes de la société.

Ainsi, les ministères de l'Intérieur, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des Sports, le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement et le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés ont décidé des mesures suivantes :

I. Parvenir à l'autonomie par l'apprentissage du français

La langue est un élément essentiel de l'autonomie et de l'intégration dans la société. Il est aujourd'hui nécessaire d'amplifier la formation linguistique au moment où augmente la part des étrangers qui arrivent en France sans jamais avoir été en contact avec le français.

▬ **Aujourd'hui** : 40 % des signataires du CIR n'atteignent pas le niveau cible (A1) en français.

▬ **Demain** : comme le prévoit le projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, cette formation devra être « *suffisante pour permettre à l'étranger primo-arrivant d'occuper un emploi et de s'intégrer dans la société française* ».

- ✓ **Plus de cours de français** : le nombre d'heures de français sera doublé, en vue de se rapprocher des meilleurs standards européens (Norvège, Allemagne). Dès 2019, les étrangers pourront bénéficier de 400 heures de cours de langues, contre seulement 200 heures aujourd'hui.
- ✓ **Des cours mieux adaptés au public** : des cours spécifiques seront mis en place pour les publics ne sachant ni lire ni écrire, avec 600 heures de cours (*voir focus*). Pour l'ensemble des étrangers, les formats des cours seront adaptés, avec des plus petites classes, plus homogènes, pour faciliter effectivement l'apprentissage.
- ✓ **Des formations modernisées** : l'amélioration de la qualité pédagogique des formations dispensées passe par une meilleure adaptation aux besoins pratiques des stagiaires, par une modernisation des outils faisant une plus large place à l'interactivité et au numérique.
- ✓ **Un accès facilité des parents aux cours de langue** : des offres de gardes d'enfants seront développées pour faciliter la présence aux formations des jeunes parents. Cela permettra de lever un des principaux freins identifiés à l'assiduité aux cours. Cette mesure bénéficie en particulier aux femmes, dont le parcours d'intégration, surtout lorsqu'elles ont la charge de jeunes enfants, se révèle plus complexe à mener à bien.
- ✓ **Une certification du niveau atteint** : Les étrangers qui auront atteint le niveau visé (A1) à l'issue de leur formation linguistique pourront bénéficier d'une certification de ce niveau, permettant de prouver plus facilement leur compétence linguistique pour une recherche d'emploi, une entrée en formation.

FOCUS : Apprendre le français quand on n'a pas été scolarisé

Un accompagnement particulier pour les étrangers les plus en difficulté avec la lecture et l'écriture, beaucoup n'ayant pas été scolarisés dans leur pays d'origine, sera généralisé sur l'ensemble du territoire.

Les entretiens menés à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) avec les étrangers primo-arrivants permettent de repérer les personnes ne sachant ni lire ni écrire dans leur langue d'origine et/ou dans la langue française. Le ministère de l'intérieur a donc expérimenté un dispositif adapté pour l'apprentissage de la langue française pour ce public « non lecteur-non scripteur ».

Ce dispositif expérimental conduit par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et plusieurs experts et enseignants-chercheurs a été mené au premier trimestre 2018. Trois directions territoriales de l'OFII (Bobigny, Lyon, Caen) ont participé en réunissant des groupes de 12 à 15 stagiaires. Pour chacun de ces groupes, des aménagements de programme d'apprentissage ont été réalisés pour trouver et appliquer les formules les plus prometteuses : module préalable au suivi du cours de droit commun, suivi parallèle ou cursus entièrement distinct ; utilisation de documents du quotidien plutôt que de manuels ; sollicitation constante des stagiaires, recours à des outils numériques.

Au regard des premiers résultats probants obtenus par les participants, ce dispositif innovant de formation pour les « non lecteurs-non scripteurs » va être déployé sur l'ensemble du territoire.

II. Participer activement à la société

« Au fond, une intégration réussie repose sur une logique de participation active. Participation active de la personne qui est accueillie. Participation active de la société qui accueille. »

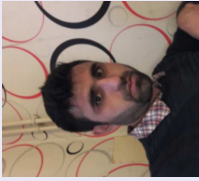
Édouard Philippe, 20 février 2018

L'intégration dans la durée suppose que les étrangers bénéficient rapidement d'une formation complète leur permettant de s'approprier les principes et les valeurs de la République, mais aussi qu'ils puissent participer activement à la vie de la société.

Aujourd'hui, la formation civique, dispensée sur deux jours, est très insuffisante et mal organisée, car concentrée sur les premières semaines, alors que la maîtrise de la langue française est encore un imparfaite.

Demain, une formation civique réinventée pour une participation plus active des étrangers dans la société.

- ✓ **Une formation civique plus consistante** : de 12 heures aujourd'hui, la formation civique passera à 24 heures.
- ✓ **Une formation civique plus en phase avec les besoins** : la formation civique de demain sera organisée en plusieurs temps, au fil du parcours d'intégration, pour que les bénéficiaires en tirent le meilleur profit. Elle bénéficiera d'un dispositif d'interprétariat modernisé, en simultané, pour favoriser l'interactivité. Elle inclura davantage de visites à l'extérieur (institutions républicaines etc.), sera plus centrée sur les situations concrètes et enrichie de thèmes non abordés aujourd'hui comme la parentalité.
- ✓ **Deux fois plus d'ateliers pour les parents étrangers à l'école** : le rôle intégrateur de l'école, creuset de la société française, concerne les élèves mais aussi les parents. Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », co-porté par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, sera doublé pour toucher dès 2019 plus de 10 000 parents (cf. focus).



Imran Zahir Imranullah ALKOZAI, 27 ans, Afghan
Habite Le Mans
Titulaire d'un CDI
Espère devenir entrepreneur

Je suis arrivé en France après un long périple de plusieurs mois. J'ai hésité, réfléchi et finalement décidé de m'installer au Mans

Lorsque j'ai obtenu la protection subsidiaire, j'étais heureux d'avoir des papiers. Avoir mon permis de conduire, c'était une deuxième bonne surprise. L'échange du permis m'a aidé à trouver du travail et je pouvais me déplacer plus facilement.

J'ai suivi des cours de français à l'université du Maine avant de suivre les cours proposés par l'OFII. J'ai pu faire une formation et c'est comme ça que j'ai rencontré le personnel du Relais Emploi qui m'ont aidé.

Je suis impatient d'avoir une carte de résident pour faire des démarches auprès des banques et demander un prêt pour acheter une voiture. Je sais que je dois attendre un peu, quelques années... Mais je suis vraiment pressé d'être résident. Je pense que ce sera plus simple pour les différentes démarches.

Je souhaite rester au Mans car j'ai mon travail, j'ai un CDI dans un restaurant où j'ai occupé différents postes. Aujourd'hui je veux continuer à y travailler pour avoir de l'expérience. Mais j'ai des projets, j'envisage de monter mon entreprise un jour. Je me suis déjà rendu à la CCI pour me renseigner. Je sais qu'il faudra que je fasse des formations. Mais j'attends un peu, la priorité c'est de continuer à apprendre au restaurant et de devenir résident.

Pour moi le plus important pour réussir son installation en France, c'est d'apprendre le français et de rencontrer des gens. Il faut rencontrer des gens pour pratiquer la langue et pour avoir des contacts pour trouver du travail.

FOCUS : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) soutenu par les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale est conçu pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes immigrés ou issus de l'immigration. Il propose aux parents étrangers dans les écoles des ateliers pour apprendre le français, mieux connaître les valeurs de la République et comprendre le fonctionnement de l'école.

Le bénéfice de ce dispositif est triple : les parents améliorent leur maîtrise de la langue française, leur connaissance du système éducatif français et des principes de la citoyenneté.

Ce dispositif connaît un succès grandissant : au lancement du dispositif en 2008, 12 départements se sont engagés dans ce dispositif. Aujourd'hui plus de 70 départements proposent des ateliers OEPRE aux parents. Cette réussite se mesure au-delà des chiffres : le dispositif est plébiscité à la fois par les chefs d'établissement, les enseignants et surtout par les parents : ils étaient 6 762 à prendre part aux 435 ateliers organisés au cours de l'année scolaire 2016-2017 (source : enquête DGESCO).

✓ **Un accès renforcé à la culture :**

- **Un Pass culture pour les jeunes étrangers :** Comme les autres jeunes de 18 ans, un Pass culture d'un montant de 500 euros sera attribué à chaque jeune étranger disposant d'un titre de séjour et leur permettra d'effectuer des sorties culturelles, d'acheter des biens culturels, d'accéder à des enseignements artistiques.
- **Des actions de médiation en direction des étrangers :** l'accompagnement des structures culturelles (musées, théâtres, festivals, ...) qui conduisent des actions de médiation en direction des migrants sera renforcé, sur la base des préconisations de la mission confiée à Benjamin STORA.
- **Un rôle renforcé des bibliothèques dans l'apprentissage du français :** dans le cadre du plan pour les bibliothèques porté par le ministère, un accompagnement sera apporté aux établissements qui souhaitent proposer des services d'apprentissage du français, notamment pour les étrangers.

✓ **Des bourses pour l'enseignement supérieur :** les bourses sur critères sociaux seront ouvertes aux bénéficiaires de la protection subsidiaire.

✓ **Une participation active par le sport :** via la plateforme « Sport facteur d'inclusion sociale », des projets destinés aux migrants et réfugiés seront spécifiquement développés ; la pratique sportive des élèves de familles primo-arrivantes sera promue dans le cadre du label « Génération 2024 » qui vise à renforcer les passerelles entre l'école et les clubs ou associations sportives.

FOCUS : Badminton et intégration

La fédération française de badminton a créé le projet « les volants de l'union » avec des associations et des étudiants. Des binômes de joueurs (français et réfugiés) s'entraînent gratuitement au sein des clubs participants : un bon moyen pour faciliter la pratique sportive, l'échange, et l'inclusion dans la société des réfugiés.



Jose-Luis MANRIQUE ALDUDE, 25 ans, Français originaire du Pérou
Habite Cayenne
Technicien informatique à la mairie de Cayenne

Je suis né à Lima, au Pérou. Je suis arrivé en France, en Guyane vers 13 ans. La priorité de mes parents, c'était de m'inscrire à l'école et de m'aider à apprendre le français. J'ai donc fait mon entrée en classe de sixième et j'ai suivi des cours de soutien pour apprendre la langue. Un an plus tard je parlais français ! Après le collège, je suis allé au lycée à Cayenne où j'ai passé un bac en mécanique-maintenance. J'ai ensuite cherché du travail et comme je n'en ai pas trouvé, j'ai fait des formations en informatique. Grâce à ces formations, j'ai réussi à trouver un travail à la mairie de Cayenne comme technicien informatique. J'y travaille depuis 2013. J'ai des projets, j'espère pouvoir suivre des formations pour passer des concours de catégorie A et devenir cadre, avoir un poste d'ingénieur.

Avant d'arriver en Guyane, pour moi la France, c'était Louis XIV, Louis XV et Napoléon. Et j'ai découvert plein d'autres choses et surtout j'ai rencontré des personnes accueillantes et un mode de vie différent du Pérou. La vie en Guyane était plus calme. La bonne surprise pour moi, c'était d'avoir des cours de sport à l'école.

Mes conseils, c'est d'apprendre le français et de respecter le pays qui nous accueille, c'est fondamental. Et surtout de faire le nécessaire à l'école pour ensuite pouvoir avoir des projets de carrière, il faut aller jusqu'au bout !

III. Insérer dans l'emploi et dans la vie économique

« *Second engagement : lever les freins à l'insertion professionnelle des personnes que nous accueillons. Vous nous proposez, monsieur le député, d'ajouter un volet « orientation professionnelle » au contrat d'intégration républicaine. Je vous dis oui, bien sûr !* »

Édouard Philippe, 20 février 2018

====
Aujourd'hui, le contrat d'intégration républicaine s'arrête à l'apprentissage du français.

====
Demain, l'insertion professionnelle, élément déterminant de l'autonomie, devient une priorité de la politique d'intégration. Elle se traduit par une nouvelle prise en compte de cette dimension dès l'accueil par l'(OFII) et par la mise en place d'un parcours d'orientation et d'insertion professionnelle.

Ajouter une dimension professionnelle personnalisée au contrat d'intégration républicaine (CIR)

- ✓ **Un accueil à visée professionnelle en début de CIR** : le rôle d'information sur l'emploi de l'OFII en début de parcours sera renforcé.
- ✓ **La création d'un entretien de fin de CIR** : lors de cet entretien, l'OFII oriente les étrangers vers l'opérateur du service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, APEC) le plus à même de les accompagner, en s'appuyant sur un kit d'outillage. Une charte présentera l'engagement des parties prenantes et l'articulation de leurs interventions.
- ✓ **Un entretien approfondi d'orientation professionnelle pour chaque primo-arrivant en recherche d'emploi** : Cet entretien permettra de déterminer le parcours adapté selon les besoins de chacun (âge, difficultés sociale, linguistique...). Chaque opérateur du service public de l'emploi est mobilisé pour organiser un accompagnement vers l'emploi, construit avec la personne, en adéquation avec le marché du travail.
- ✓ **Lever les freins, ouvrir l'accès à l'emploi**
- ✓ **Des formations linguistiques permettant d'occuper rapidement un emploi** : les formations en français à visée professionnelle seront développées.
- ✓ **Favoriser l'accès au travail des demandeurs d'asile** : les demandeurs d'asile en attente de réponse de l'OFPPRA pourront accéder au marché du travail dans un délai de six mois.

- ✓ **Lutter contre les ruptures de parcours** : grâce au projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, les réfugiés bénéficieront d'un accès rapide aux droits (travail, droits sociaux, logement) dès l'obtention de leur statut. Un dispositif « anti-rupture de parcours » est créé pour les étrangers détenteurs de titres de séjour pérennes.

✓ Faciliter la reconnaissance des qualifications et l'accès à l'apprentissage :

- La reconnaissance des formations et expériences professionnelles sera mieux accompagnée pour aider les étrangers dans la poursuite de leurs études ou dans leur insertion professionnelle.
- 1 000 parcours de VAE collective seront également initiés en vue de l'obtention d'un titre professionnel du ministère du Travail.
- Les préfets et les services compétents seront sensibilisés à l'importance de faciliter l'apprentissage par la délivrance d'autorisations de travail dans cette hypothèse.

- ✓ **Mobiliser les réseaux d'entreprises** : le monde économique et les réseaux d'entreprise sont aussi mobilisés, par exemple avec l'implication du réseau des clubs régionaux des entreprises partenaires de l'insertion (CREPI), de la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE), des chambres consulaires...

FOCUS : L'engagement civique et économique des entreprises pour des personnes réfugiées

Le Medef a lancé des expérimentations afin de faciliter l'emploi des réfugiés et de répondre aux besoins des entreprises. Ces programmes, basés sur le droit commun de la formation professionnelle, permettent une mise à niveau rapide des participants, moyennant quelques adaptations : 400 heures de formation et d'immersion en entreprise sont ainsi dispensées.

Trois types de métiers sont déjà concernés sur tout le territoire : le métier de couvreur, les métiers de la banque et les métiers de l'ingénierie et du numérique. Les premiers résultats montrent une forte capacité d'assimilation professionnelle mais aussi la nécessité d'un accompagnement social global comprenant tous les aspects de la vie courante.

Des programmes locaux d'intégration pour l'accès à l'emploi

L'intégration des étrangers dans l'emploi doit tenir compte des caractéristiques de chaque territoire, en particulier des métiers qui peinent à recruter, des formations professionnelles disponibles ou de la situation du marché du logement.

✓ **Un soutien aux initiatives locales :** Les préfets disposeront de moyens pour accompagner les initiatives locales et coordonner les acteurs, sans doubler les compétences des collectivités locales mais en mobilisant la société civile.

✓ **Des parcours spécifiques correspondant aux besoins des jeunes :**

- L'offre de service des missions locales pour les moins de 26 ans sera mobilisée via le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).
- Un sas linguistique et socio-professionnel d'une durée de 3 à 6 mois sera expérimenté pour 3 000 jeunes étrangers récemment arrivés en France dès 2018 et 5 000 en 2019. Ce sas sera proposé par les missions locales à partir de septembre 2018 et permettra aux jeunes de poursuivre leur parcours d'accès vers l'emploi dans les dispositifs de droit commun (garantie jeunes, école de la 2^e chance, apprentissage etc.).



David HOVSEPYAN, 20 ans, Français d'origine arménienne
Habite Clermont-Ferrand
Gymnaste, artiste, ancien membre de l'équipe de France de gymnastique

Je suis arrivé en France le 23 décembre 2012, j'avais 13 ans. Mes parents étaient arrivés avant moi et avaient fait leur demande d'asile. Je les ai rejoints et on s'est d'abord installé à Clermont-Ferrand. On a d'abord habité un immeuble dédié aux étrangers qui demandaient l'asile. J'ai été surpris : 3 semaines après mon arrivée, j'étais inscrit à l'école. J'ai intégré une classe pour apprendre le français, une classe UPE2A. Après un mois d'école, on a déménagé à Montluçon, on a changé de ville pour aller en CADA. J'ai pu poursuivre ma scolarité et j'ai intégré une classe de 4ème. Après le collège, j'ai fait un lycée professionnel.

J'ai fait un CAP de chaudronnerie. On m'a demandé si j'aimais bien travailler avec les mains, j'ai répondu oui. J'ai passé mon CAP et j'ai persévéré.

J'ai eu de la chance, quand j'étais en CADA on m'a aidé à trouver une salle de gymnastique pour que je puisse m'entraîner. J'avais commencé la gymnastique acrobatique en Arménie quand j'avais 5 ans. J'ai rencontré un porteur avec qui je me suis entraîné et on a fait des compétitions ensemble. On a été trois fois champion de France et on a même été vice-champion du monde ! Pour moi, c'est grâce au sport que j'ai pu devenir Français à 18 ans. Malheureusement je me suis blessé, j'ai donc abandonné la compétition et je me suis tourné vers le cirque. Aujourd'hui, je fais des spectacles dans toute la France.

Ce qui m'a paru bizarre au début, c'était la liberté d'expression, les gens disent tout ce qu'ils veulent et je ne comprenais pas les blagues... Mais aujourd'hui, moi aussi je fais des blagues. L'an dernier, j'ai fait un service civique comme entraîneur dans un club de gym, ça m'a fait plaisir de consacrer du temps aux autres et de les aider dans un sport que j'affectionne.

Ce que j'aime, c'est donner du plaisir aux gens, les entendre applaudir lors des représentations. Mon travail, c'est ma passion et mon plaisir. J'ai conscience que c'est dangereux et qu'un jour il faudra que je pense à la suite... Ce métier, c'est une chance parce que ça me permet de voyager en France et en Europe.

FOCUS : Le service civique pour les jeunes étrangers

Le service civique permet aux jeunes de s'engager pendant 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général. Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans motivés, sans conditions de qualification, y compris aux jeunes étrangers séjournant en France munis d'un titre de séjour.

L'accès aux missions de service civique sera valorisé et facilité pour les jeunes étrangers et dans le même temps sera poursuivi le déploiement des missions de service civique d'appui et de soutien aux étrangers.

Le service civique fournit aux jeunes une expérience utile, valorisable dans une recherche d'emploi. Il permet également à ceux qui pourraient avoir perdu confiance de retrouver une image de soi positive et de modifier le regard de la société sur les jeunes issus de l'immigration.

✓ **Une participation facilitée à la vie économique :** les conditions d'accès aux comptes bancaires des étrangers primo-arrivants seront améliorées. Dans cette perspective, un travail sera conduit pour favoriser la coopération entre l'OFII, les associations agréées, le Groupe La Poste et sa filiale, La Banque Postale, et ainsi faciliter l'accompagnement dans leurs démarches et l'accueil au guichet de ces primo-arrivants dans le respect de la réglementation en vigueur.

IV. Développer des parcours d'intégration adaptés pour les réfugiés

« C'est l'honneur de la France que de tout mettre en œuvre pour permettre à celles et ceux qu'elle accueille, qui sont persécutés dans leur pays, qui fuient les théâtres de guerre, de devenir des membres à part entière de notre société. Il faut aujourd'hui investir dans l'intégration pour éviter que demain, ceux qui vivent aujourd'hui côte à côte ne se retrouvent face à face »

Gérard Collomb

▬ **Aujourd'hui**, l'obtention du statut de réfugié marque la fin de l'accompagnement pour des personnes pourtant vulnérables.

▬ **Demain**, les besoins propres de ceux qui ont dû fuir leur pays et en sont durablement marqués seront pleinement pris en compte dans la durée, pour qu'ils trouvent toute leur place dans la société.

Un parcours d'intégration renforcé et adapté doit être proposé aux réfugiés dans le cadre de la stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés (jointe à ce dossier).

Un accompagnement social individualisé : dès le 1^{er} janvier 2019, chaque réfugié bénéficiera d'un tel accompagnement pour faciliter les démarches des premiers mois suivant l'obtention du statut (santé, ouverture des droits sociaux, apprentissage du français, formation professionnelle).

✓ **L'extension des dispositifs innovants d'accès à l'emploi** : 5 000 personnes bénéficieront dans les années à venir de dispositifs d'accompagnement global innovants, incluant les bénéficiaires du programme HOPE (*voir focus*), notamment dans le cadre d'appels à projets territorialisés.

✓ **Des programmes d'accompagnement à l'autonomie** : les programmes d'accompagnement global des réfugiés (vers le logement, la formation, l'emploi), sur le modèle des programmes « Accelair » ou « Reloref » développés par des associations seront étendus dans chaque région d'ici 2020.

FOCUS : Un atelier « emploi-compétences » pour les entreprises et les réfugiés

Le délégué interministériel à l'accueil et l'intégration des réfugiés réunit les administrations et les opérateurs économiques le 18 juin 2018 pour favoriser les partenariats public-privé et favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés. L'objectif est que les besoins des entreprises rencontrent les compétences des réfugiés et leurs capacités d'apprentissage. Pour cela, il faut lever tous les freins réels ou supposés qui limiteraient les possibilités d'embauche et d'intégration.

✓ **L'accès au logement, première étape du parcours d'intégration**. À ce titre, la circulaire du 12 décembre 2017 co-signée par le ministre de l'intérieur et de la cohésion des territoires prévoit la mobilisation de 20 000 logements grâce à l'implication de tous les acteurs concernés, élus, services de l'État, bailleurs sociaux, tissu associatif et secteur privé. Cette dynamique sera soutenue par la reconduction de mesures d'accompagnement favorisant l'autonomie et le maintien dans le logement des réfugiés et le maintien de dispositifs tremplin tels que l'hébergement citoyen de réfugiés chez les particuliers.

✓ **Un pilotage dédié** : la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés a été créée en janvier 2018 afin de piloter et coordonner les actions en faveur de l'intégration des réfugiés, qui, parmi l'ensemble des étrangers, sont un public particulièrement vulnérable, justifiant un accompagnement renforcé.

FOCUS : le programme HOPE

Le programme Hope (Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi) est un dispositif innovant d'intégration de 1 000 réfugiés par la formation aux emplois non pourvus sur 3 secteurs clés : BTP, services et industrie. Grâce à un parcours de 8 mois composé de cours de français intensif et d'apprentissage d'un métier directement en entreprise (les réfugiés sont en contrat de professionnalisation), les réfugiés ont vocation à décrocher des contrats en entreprises à l'issue de leur parcours. Démarré en octobre dernier avec une cohorte de 500 personnes, les premiers résultats sont très positifs : une assiduité remarquable aux formations, un très fort taux de certification (84 % pour les 50 premières sorties du programme, déjà 11 contrats chez PSA sur un groupe de 12 personnes formées aux métiers de l'automobile, des recrutements dans les métiers du bâtiment par des établissements culturels parisiens...). L'opération est co-financée par l'Etat et les branches professionnelles.

1 000 réfugiés sont concernés par ce programme en 2018, 1 000 de plus bénéficieront d'un tel dispositif en 2019, et autant en 2020 (3 000 au total à horizon 2020).

Une attention particulière doit être apportée à la prise en charge des réfugiés les plus vulnérables.

- ✓ **Faciliter l'accès aux soins** : en renforçant la prise en charge des syndromes post-traumatiques, notamment par le soutien aux associations spécialisées, car leur santé a pu être a en effet été éprouvée par la dureté du parcours effectué pour rejoindre l'Europe depuis leur pays d'origine. Au-delà de la nécessaire information sur l'accès au système de soins français pour les populations, il convient d'organiser une prise en charge la plus précoce possible

FOCUS : La santé des réfugiés

Le réseau Réséda fédère plusieurs acteurs impliqués dans l'accès aux soins et d'accompagnement des personnes victimes de torture (Centre Primo Levi à Paris, Centre Osiris à Marseille, clinique MANA à Bordeaux), indispensables de par leur maîtrise des outils (connaissance des problématiques spécifiques de ce public, interprétariat).

- ✓ **Protéger les femmes vulnérables** : en mettant en place des structures d'hébergement spécifiques pour les femmes particulièrement vulnérables, victimes de violence ou de la traite des êtres humains. Dès 2018, 3 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), 3 hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et 1 centre provisoire d'hébergement pour les réfugiés (CPH) seront dédiés à ce public.
- ✓ **Mobiliser et valoriser l'engagement de la société civile** :

- Création de lieux d'échange entre les différents acteurs mobilisés pour l'intégration des réfugiés et en développant les plateformes numériques d'échanges permettant de soutenir des initiatives et des projets en faveur des réfugiés (insertion, emploi, formation, sports, culture...).
- Lancement d'une campagne nationale de service civique pour les réfugiés. Les citoyens souhaitent participer à l'accueil et l'intégration des réfugiés pourront mener des actions en leur faveur.

FOCUS : Réinventer les métiers d'arts avec des personnes réfugiées

L'association « La Fabrique nomade » valorise la reconnaissance des compétences d'artisans d'art réfugiés en France : potiers, ébénistes, brodeurs, tailleurs, sculpteurs, staffeur stucateurs etc. Soutenus par l'association, les artisans travaillent à la création d'une collection avec des designers français et sont accompagnés dans leur recherche d'emploi.

Permettre l'accueil en France de réfugiés dont l'arrivée est programmée par la France depuis les pays de transit

- ✓ **En réusissant l'intégration des réfugiés accueillis dans le cadre des programmes de réinstallation**¹, réfugiés syriens en provenance des camps de Turquie, du Liban ou de Jordanie, ou réfugiés venant de pays sub-sahariens présents dans les camps du Niger et du Tchad ou évacués de Libye par le HCR.
- ✓ **En ouvrant un « couloir humanitaire » pour l'accueil de 100 femmes issues des minorités religieuses d'Irak** sur une période deux ans. Elles bénéficieront d'une prise en charge en France avec un accompagnement psychologique et thérapeutique adapté.



Badraideen AHMED MIZANE, 27 ans, Soudanais
Habite Le Mans
CDI en restauration

Je suis arrivé en France en 2015, et je me suis finalement installé au Mans. Pour moi, le plus important, c'est d'avoir trouvé un travail. Au Soudan, j'ai travaillé comme peintre-carrossier et maintenant je suis dans la restauration. Je travaille comme plongeur mais je commence également à travailler en cuisine. J'aime beaucoup cet environnement professionnel. J'espère pouvoir continuer à découvrir le monde de la cuisine et un jour ouvrir mon propre restaurant.

Je me fais des amis. J'ai vraiment envie de rester dans cette ville.

Mon conseil, c'est de trouver des bons conseillers pour aider dans les démarches et être guidé. J'ai eu cette chance et je souhaite la même chose à tous ceux qui veulent venir s'installer en France.

(1) La réinstallation désigne le fait d'organiser l'installation en France de personnes en besoin de protection et répondant aux critères de l'asile depuis des pays de premier accueil (par exemple Liban, Jordanie, Turquie, Niger et Tchad). Le Président de la République s'est engagé à réinstaller en France 10 000 réfugiés pour 2018/19.

V. Innover dans les méthodes

Aujourd'hui, la politique d'intégration repose quasi-exclusivement sur l'État et sur son principal opérateur, l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Demain, la mobilisation de l'ensemble des composantes de la société sera valorisée. C'est d'un travail partenarial soutenu que se dégageront les progrès attendus.

- ✓ Le recours aux outils numériques, notamment les MOOC (*massive online open courses*) permettra de compléter et d'approfondir les formations dispensées tant dans le domaine linguistique que dans le domaine civique. Plus largement, l'outil numérique est un outil puissant de mise en relation et d'accès à l'information et aux services. Cette offre est adaptée aux besoins d'un public connecté diversifié et nomade.

FOCUS : Lab'R et applications numériques

La DI-AIR crée une plateforme numérique d'échanges entre praticiens et monde académique autour de la question de l'accueil et de l'intégration des réfugiés. Le Lab permettra de faire émerger idées, bonnes pratiques et synergies entre ses différents acteurs.

Au sein du Lab'R, une application numérique mettra en réseau l'ensemble des acteurs de l'accueil et de l'intégration. Du simple curieux au chercheur en passant par les collectivités, les associations, les administrations et les réfugiés eux-mêmes, cette application permettra de créer du lien pour agir.

Et un B'Rain, groupe de travail innovant, permettra à un collectif d'horizons différents (bénévole, chercheur, réfugié, administratif, etc.) de proposer sur un thème précis une solution qui peut prendre des formes diverses : scénario de MOOC, infographie, guide pratique, etc.

- ✓ Le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés lancera un appel à projet « 1 000 projets pour 1 000 réfugiés » pour aider à l'émergence de micro-projets portés par les 16-30 ans. En permettant à la jeunesse française de proposer des actions concrètes sur l'ensemble du territoire, le projet, lancé au second semestre 2018, contribuera à changer le regard sur les personnes réfugiées et ainsi participera à leur intégration dans la société française.

- ✓ La territorialisation de la politique d'intégration, indispensable pour que se déclinent concrètement les effets des mesures prises sur le terrain, répond au besoin de disposer de plus de moyens à l'échelon local. Un fonds de soutien pour l'animation des territoires permettra aux préfets de mobiliser les acteurs locaux, en particulier les collectivités locales, qui doivent être mieux soutenues et outillées.

FOCUS : Une démarche partenariale en Charente

La Préfecture de Charente a impulsé une dynamique partenariale à l'échelle du Département, en signant un protocole en faveur de l'insertion des personnes réfugiées. Les acteurs concernés (administrations, caisses d'allocations familiales, bailleurs sociaux, missions locales etc.) se sont engagés dans des actions concrètes : identification d'interlocuteurs et de dispositifs, nombre de logements à disposition etc.



Catherine LAHAYE, 63 ans, Camerounaise
Habite à Vitry-sur-Seine
Responsable d'une association d'insertion - écrivaine

J'ai quitté le Cameroun avec mon mari en 2001 pour venir en France. Passionnée de théâtre, j'en ai fait ma principale activité au Cameroun grâce à une maîtrise en art du théâtre. Dès mon arrivée en France, j'ai activement recherché un travail dans ce domaine. Sur les conseils de l'agence Pôle Emploi, j'ai créé en 2003 une association proposant des ateliers de théâtre accessible à tous les habitants de Vitry-sur-Seine, où j'habite avec mon mari et mes enfants.

Je suis très impliquée dans le développement de cette association. J'y contribue en tant que bénévole tout en travaillant dans un centre socio-culturel dédié à l'appui scolaire. Je suis devenue directrice de cette association en 2010, je m'investis pleinement dans son déploiement et je multiplie les actions d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants de Vitry-sur-Seine, et en particulier les femmes. Aujourd'hui, je consacre ma motivation et mon énergie au service des personnes dans le besoin.

Annexe 2

Les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés et cartographie



**Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés**

- 1. Préambule**
- 2. Axes d'intervention**
- 3. Démarche d'élaboration et partenaires associés**

Préambule

Contractualiser avec les territoires

En 2017, 43 000 personnes ont été placées sous la protection de l'Etat français. En plus des personnes déjà présentes sur le territoire sollicitant une protection, la France s'est engagée à accueillir 10 000 demandeurs d'asile vulnérables dans le cadre de programmes européens de réinstallation, sous l'égide des Nations Unies.

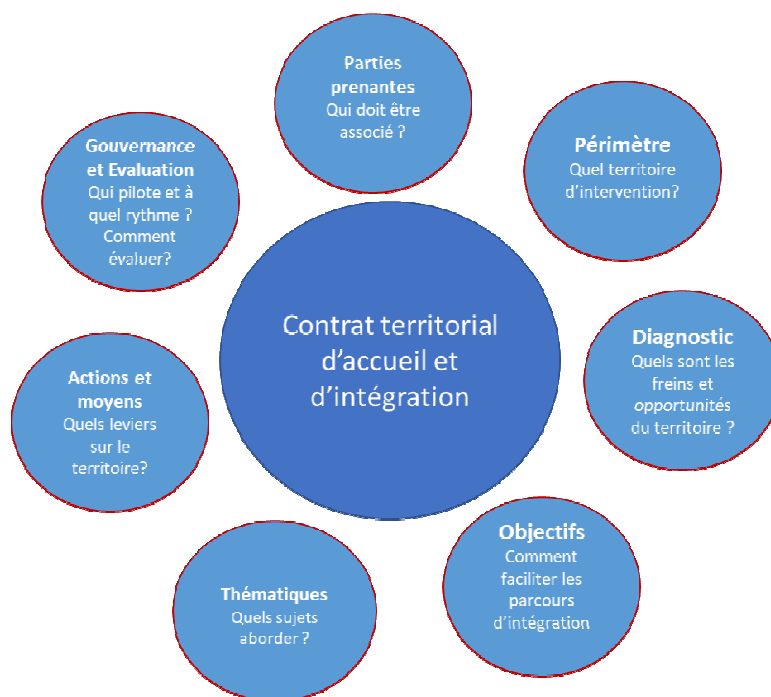
La métropole, et les collectivités qui la composent, est un acteur central de l'accueil et l'intégration de ces réfugiés. Par sa participation à cette démarche, elle réaffirme sa volonté d'œuvrer en faveur de l'intégration en mobilisant les dispositifs de droit commun ou les dispositifs spécifiques et en impliquant l'ensemble des acteurs, institutionnels, privés et associatifs.

A partir d'un diagnostic partagé, l'Etat, la métropole et l'ensemble de ses partenaires s'engagent, par la signature de ce contrat territorial d'accueil et d'intégration, à la mise en œuvre d'actions concrètes faveur de l'intégration des réfugiés.

L'objectif de ce contrat est d'améliorer la vie des réfugiés en levant les freins à leur intégration dans tous les domaines : accès à la formation linguistique, accès à la formation et à l'emploi, au logement, à la culture ou aux loisirs etc.

Ces axes d'intervention ont été définis en fonction des enjeux identifiés lors du diagnostic établi entre tous les partenaires du contrat. Ils reprennent en outre les priorités identifiées dans le cadre de la stratégie nationale pour l'intégration des réfugiés.

Ce contrat se veut une réponse globale associant l'ensemble des compétences et des volontés : la puissance publique, garante de l'égalité des territoires, du vivre ensemble et de l'accès aux droits, mais également les habitants, les acteurs privés et la société civile, notamment les associations.



Les axes d'interventions

Les interventions en faveur de l'intégration des réfugiés concernent 7 axes complémentaires.

1. Consolider le pilotage de la politique d'intégration à l'échelon local

Cet axe aborde la question de la gouvernance à mettre en œuvre à l'échelon de la métropole pour mener à bien la politique d'intégration. En fonction du contexte, pourront notamment être définis dans cet axe :

- Les groupes de travail pour identifier les besoins
- Les acteurs à associer à la démarche
- Les partenariats à créer
- Les instances de suivi et leur régularité
- Les indicateurs d'évaluation des actions

2. Engager chaque réfugié dans un parcours d'intégration

Le recours à des actions ponctuelles est insuffisant pour assurer la réussite de l'intégration des réfugiés. Un accompagnement individualisé doit être pensé pour chacun ; dans cet axe pourront notamment être indiqués :

- Les dispositifs spécifiques d'accompagnement : OFII, accompagnement par les SPADA
- Les dispositifs d'accompagnement individualisé de droit commun
- Les actions innovantes menées par des acteurs locaux pour l'intégration
- Les formations nécessaires pour sensibiliser les acteurs aux problématiques des réfugiés

3. Améliorer l'accès à la formation, linguistique et professionnelle, et l'emploi et des réfugiés

La méconnaissance de la langue est un frein majeur à l'intégration des réfugiés. Favoriser son apprentissage permet également de faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi. Les actions portées dans cet axe permettront :

- D'identifier l'offre linguistique (dans le cadre du CIR et au-delà)
- De mobiliser les organismes de formation en identifiant les métiers en tension
- De recenser les dispositifs existants pour accéder à l'emploi et les aides à la mobilité
- D'identifier les programmes pour publics spécifiques (jeunes de moins de 25 ans, personnes éloignées de l'emploi, personne en situation de handicap etc.)

4. Garantir l'accès au logement des réfugiés

Le logement est la condition d'une intégration réussie. Favoriser son accès pourra nécessiter de :

- D'identifier avec les bailleurs le nombre de logements pouvant être mobilisés
- De recenser les aides à l'accès et au maintien existantes
- De mobiliser les bailleurs privés et les dispositifs de colocation
- De développer les liens avec les dispositifs d'hébergement temporaires
- D'encourager les initiatives citoyennes (hébergement citoyen)

5. Améliorer l'accès au soin des réfugiés

Les réfugiés ont des besoins de santé similaires à ceux de la population générale, avec des vulnérabilités particulières au regard d'un parcours d'exil qui peut fragiliser leur santé physique ou mentale. Les actions menées dans cet axe pourront faciliter le recours aux soins en permettant :

- D'identifier des interlocuteurs spécialisés au sein des structures médicales et des administrations (CPAM, hôpitaux)
- De développer et encourager la mutualisation des outils d'interprétariat
- De mettre en œuvre les formations nécessaires à l'identification des vulnérabilités

6. Faciliter l'accès au droit des réfugiés

L'accès aux droits sociaux est la première étape nécessaire pour un parcours d'intégration réussi. Dans ce cadre, il s'agira notamment :

- De faciliter et accélérer le traitement des demandes en identifiant des référents au sein des administrations et organismes compétents (Préfecture, CAF, Pôle emploi)
- De créer des partenariats avec des acteurs bancaires
- De faciliter la domiciliation des réfugiés ne disposant pas de logement pérenne

7. *Changer le regard sur les réfugiés*

L'intégration des réfugiés passe également par les liens qu'ils pourront créer avec la société d'accueil. Pour développer les échanges entre les réfugiés et la France, il serait intéressant :

- De soutenir les initiatives citoyennes de rencontre entre réfugiés et français
- De développer l'accès des réfugiés aux dispositifs d'accès à la culture (théâtres, bibliothèques, etc.) et aux loisirs (ludothèques, pratiques artistiques amateurs etc.)
- De mobiliser les associations sportives souhaitant encourager la pratique des réfugiés
- De sensibiliser les acteurs aux différents dispositifs nationaux en faveur de l'intégration des réfugiés (services civiques, microprojets).

Démarche d'élaboration et partenaires associés

Le contrat d'accueil et d'intégration des réfugiés est élaboré à partir d'un diagnostic partagé. Ce diagnostic peut être établi au cours de groupes de travail. Les enjeux territoriaux spécifiques peuvent ainsi être identifiés et les solutions adaptés. Dans le cadre de la démarche de contractualisation, la métropole pourrait associer (liste non exhaustive):

Le Conseil départemental

Les communes

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

L'ARS

La Caisse d'Allocations Familiales

La Banque Postale

Les bailleurs sociaux

Les organismes de formation linguistique et professionnelle

Pôle Emploi

La Mission Locale

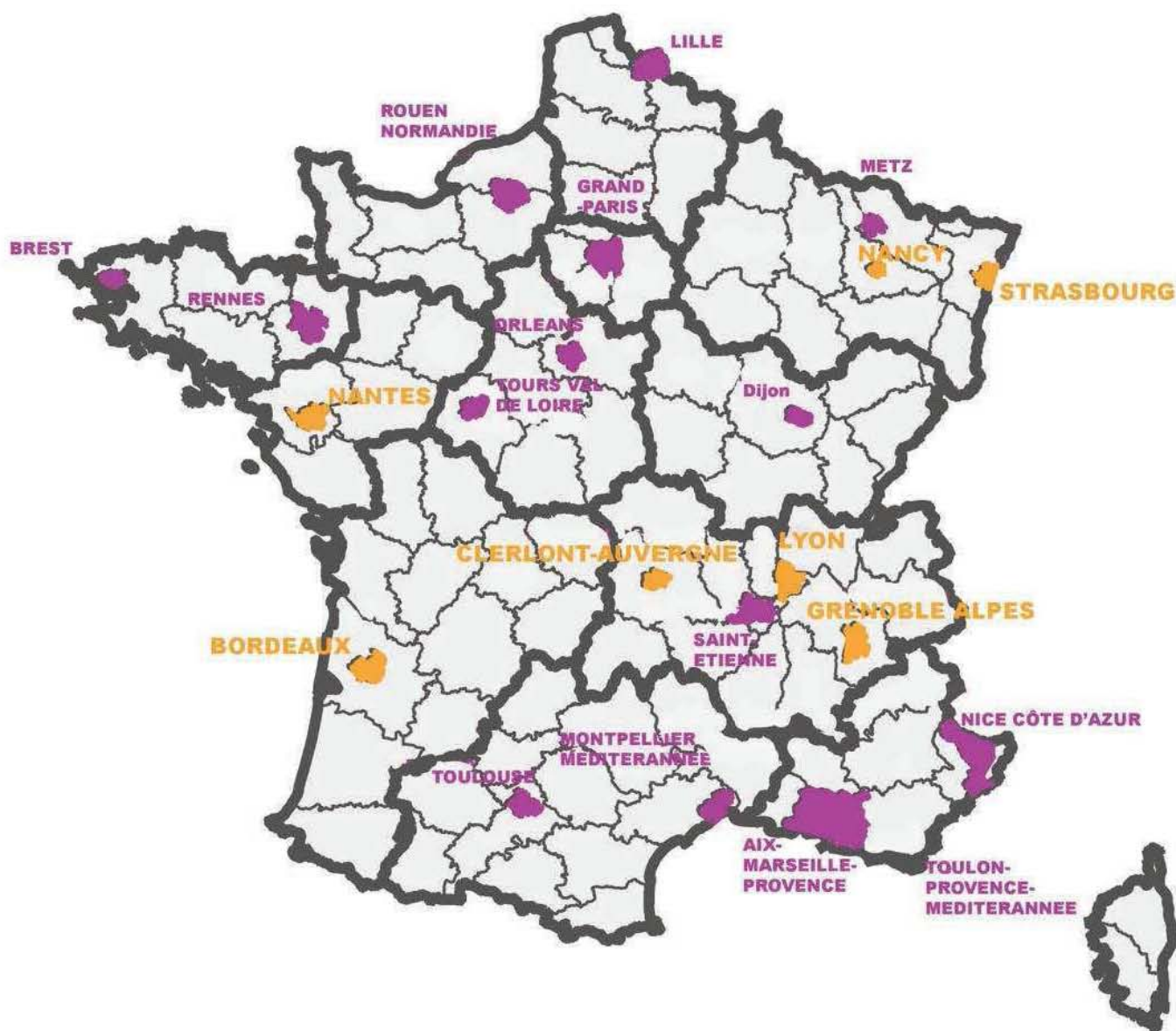
Le rectorat

Les associations

Les entreprises

Les chambres des métiers

Un courrier du délégué interministériel a été transmis le 12 novembre dernier aux préfets concernés (cf. cartographie) afin qu'ils désignent un référent pour négocier et animer ces projets territoriaux. Une réunion technique sera organisée en début d'année 2019 avec les référents identifiés dans les métropoles volontaires et les préfectures afin de partager les bonnes pratiques et de valider la forme des contrats en lien avec l'association France Urbaine. Pour toute question, vous pouvez vous adresser à contact-diair@interieur.gouv.fr.



Métropoles déjà engagées dans la contractualisation

Autres métropoles de France

Annexe 3

Liste des outils de formation ou d'information disponibles au service des territoires

Thématique	Intitulé	Descriptif	Porteur	Public concerné	Etat d'avancement	Accès
------------	----------	------------	---------	-----------------	-------------------	-------

Outils disponibles

Accueil / Information générale sur le parcours d'intégration	« Venir vivre en France »	Livret d'information numérique pour préparer l'installation en France	MI DGEF/ DAAEN	Les étrangers primo-arrivants Les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers	Disponible	En ligne sur le site internet du MI, de l'OFII et dans les réseaux consulaires https://www.immigration.interieur.gouv.fr/
Promotion des valeurs de la République	Ensemble en France	Plate-forme « Ensemble en France », portail unique regroupant un MOOC, un blog et un guide ressources	FTDA (France Terre d'Asile)	Les étrangers primo arrivants Les acteurs de terrain Les migrants dans le cadre du regroupement familial, du voyage d'étude ou de l'acquisition de la nationalité	Disponible	http://www.ensemble-en-france.org/
Formation linguistique	Cartographie nationale de l'offre linguistique	Recensement de l'offre de formation linguistique (parcours OFII - A1, A2, B1 oral, offre conventionnée - Régions, Départements, Pôle emploi, OPAC, etc.)	RCO (Réseau des Carif Oref)	Les professionnels ou étrangers ayant un bon niveau de français	Disponible	http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html#

Thématique	Intitulé	Descriptif	Porteur	Public concerné	Etat d'avancement	Accès
Formation linguistique	« Vivre en France » Collection de MOOC	Dispositif de formation en français à distance (niveaux A1, A2 et B1)	Alliance Française	Les étrangers primo-arrivants	Disponible	https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:dgcf-interieur+134001+session01/about
Formation linguistique	Happy FLE	Application mobile d'apprentissage du français (niveau A1)	Forum réfugiés-Cosi	Les étrangers primo-arrivants	Disponible	A télécharger sur App Store et Google Play
Formation linguistique	Doc-en-stock	Plate-forme numérique, outil au service de l'animation et de la professionnalisation des acteurs de l'intégration	CRI PACA (Centre ressources illettrisme)	Les professionnels Les formateurs intervenant auprès des publics en difficulté dans les compétences de base ou fondamentaux de la langue française	Disponible	http://docenstockfrance.org/
Formation linguistique	Serious game "Eiffel - E"	Dispositif de formation linguistique en ligne pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des étrangers primo-arrivants (niveaux A1 et A2 du CECRL)	Education et formation	Les formateurs des formations linguistiques OFII	Disponible	Accès réservé aux acteurs spécialisés <i>(notamment pour l'accompagnement pédagogique)</i>

Thématique	Intitulé	Descriptif	Porteur	Public concerné	Etat d'avancement	Accès
Insertion professionnelle des réfugiés	Info emploi réfugiés	Guide pour l'emploi des réfugiés	Action emploi réfugiés	Les employeurs Les personnes réfugiées Les travailleurs sociaux	Disponible	https://infoemploirdrefugiés.com/
Accès à la santé	Le livret de santé bilingue	Livret disponible dans 16 langues permettant de disposer des informations utiles pour se soigner, veiller à sa santé et garantir ses droits à la santé	COMEDE	Les étrangers Les professionnels de santé	Disponible	http://www.comede.org
Accès aux droits	Info droits étrangers	Site d'information dédié au droit au séjour, au droit de la nationalité, aux droits sociaux et à la lutte contre les discriminations ; possibilité d'adresser des questions en ligne.	ADATE	Les étrangers Les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers	Disponible	www.info-droits-etrangers.org

Thématique	Intitulé	Descriptif	Porteur	Public concerné	Etat d'avancement	Accès
Promotion des valeurs de la République	Odysséo	Mise à disposition les archives de l'immigration pour transmettre les principes et les valeurs de la République sur le portail national Odysséo	GÉNÉRIQUES	Les étrangers primo-arrivants Les partenaires de l'intégration, impliqués dans la réalisation des formations civiques	En cours	
Promotion des valeurs de la République	Conte-moi	Contes en ligne pour accompagner les enfants primo-arrivants dans l'acquisition des valeurs républicaines à travers la thématique de la laïcité et des faits religieux avec l'adaptation du programme Vinz et Lou	TRALALERE	Les enfants migrants de 7 à 12 ans et leurs familles (frères et sœurs adolescents et parents)	En cours	http://www.conte-moi.net
Formation civique	Vivre et accéder à l'emploi en France	MOOC sur la vie en France (santé, logement, emploi et de création d'activités,...)	MI DGEF/ DAAEN Réalisation Edufactory	Les étrangers primo-arrivants	En cours	Plateforme FUN

Outils en cours d'élaboration

Thématique	Intitulé	Descriptif	Porteur	Public concerné	Etat d'avancement	Accès
Promotion des valeurs de la République + Formation linguistique	Ressources pédagogiques	Outil pédagogique innovant d'apprentissage du français et des valeurs républicaines destiné aux primo-arrivants	CAMP DES MILLES	Les étrangers primo-arrivants de niveau français A1, A2 et B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)	En cours	
Formation linguistique	Cartographie nationale de l'offre linguistique	Intégration des ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » et des ateliers sociaux linguistiques	RCO (Réseau des Carif Oref)	Les professionnels ou étrangers ayant un bon niveau de français	En cours	http://www.intercariforef.org/formations/recherches/recherches.html#
Accès à la santé	Information santé	Feuillelet (A4 recto-verso) décrivant les principales modalités de prise en charge des frais de santé ainsi que les structures de santé à disposition des migrants quel que soit leur statut (disponible dans 16 langues).	DGS/DGEF	Les signataires du CIR (contrat d'intégration républicaine), y compris des bénéficiaires de la protection internationale	En cours	Prochainement distribué via les préfectures ou les directions territoriales de l'OFIL.
Accès aux droits	Plaquette « violences et titre de séjour »	Plaquette d'information portant sur les violences et le titre de séjour, imprimée et diffusée aux professionnels des CIDFF et à leurs partenaires, (traduite en anglais, arabe)	Fédération nationale des CIDFF (centres d'information sur le droit des femmes et des familles)	Les femmes primo-arrivantes	En cours	http://www.infofemmes.com/v2/p/Se-documenter/e-telecharger/3133

<p>Accès aux droits</p>	<p>Trois MOOC de sensibilisation des femmes victimes de violences conjugales à l'accès aux droits</p>	<p>Vidéos de 10 minutes sur trois thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Violences conjugales - Accès aux droits - Parcours juridique <p>déclinées en plusieurs langues et en langue des signes</p>	<p>FNSF (Fédération nationale Solidarité Femmes)</p>	<p>Les femmes primo-arrivantes victimes de violences conjugales</p>	<p>En cours</p>	<p>http://www.solidariteteffemmes.org</p>
--------------------------------	---	---	--	---	-----------------	--

Annexe 4

Cahier des charges

Programme d'accompagnement global des réfugiés

1. Objectif et contenu

Un programme d'accompagnement global des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) peut prendre la forme - au choix - de deux types de projets différents :

1. Projet type « Accelair » : mise en place d'une coordination d'acteurs avec traitement des situations individuelles de réfugiés sur tous les volets contribuant à leur intégration : accompagnement social (ouverture de droits, etc.), santé, apprentissage linguistique intensif, formation professionnelle, études supérieures (validation des acquis, reconnaissance des diplômes, etc.), emploi (pour les moins de 25 ans, mobilisation du PACEA, Garantie jeune, service civique, contrat de professionnalisation, PIAL, etc.) ou aide à la création d'entreprise, logement (avec démarches d'accès au logement social ou privé, dispositifs d'intermédiation locative, etc.)

Ce projet se développe à deux niveaux :

- le niveau régional est le niveau du pilotage global des différents services de l'Etat concernés (SGAR, DRDJSCS et autres direction régionales), davantage propice à une approche comparative et à l'échange de bonnes pratiques. Le niveau régional est aussi le niveau adéquat pour une convention-cadre avec l'ensemble des acteurs concernés, déclinée au niveau départemental par des conventions d'engagements réciproques entre les parties prenantes, avec des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi des résultats (bailleurs, entreprises, collectivités locales, etc.).
- le niveau départemental est le niveau opérationnel : le traitement des situations individuelles des réfugiés se base sur une analyse fine du territoire (forces/faiblesses/besoins) qui est souvent le niveau d'arrondissement ou le périmètre d'un bassin d'emploi. Un diagnostic précis permet d'apporter des réponses adaptées et pertinentes pour favoriser l'intégration des réfugiés, à l'appui de conventions d'engagements réciproques avec les différents acteurs de l'intégration.

2. Projet type « Hope » : mise en place d'un centre d'accompagnement de réfugiés vers l'emploi comprenant : un hébergement tous les jours de la semaine, de la formation linguistique intensive « Français langue étrangère » le à visée professionnelle, de la formation professionnelle qualifiante et de l'accompagnement à l'emploi, notamment sur les métiers en tension. La durée de prise en charge doit être de plus de 6 mois. Ce type de projet peut être financé en majorité par des fonds privés d'entreprises (cf maquette financière du programme Hope qui est financé à 60 % par les branches professionnelles).

Pour ces deux types de projets, un partenariat fort avec le service public de l'emploi (DIRECCTE, pôle emploi, missions locales, Cap emploi, chambres consulaires, etc.) et les entreprises locales est attendu. Le programme veille également à assurer une mise en cohérence avec les différentes initiatives impulsées à l'échelle nationale : opérationnalisation de la convention OFII-Pôle Emploi, articulation avec les dispositifs d'insertion par le logement et l'emploi du droit commun, mise en œuvre d'actions en réponse à la circulaire du 12 décembre 2017 relative au relogement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale, programme HOPE etc. En tout état de cause le programme d'accompagnement global des réfugiés doit être un des volets du schéma régional d'accueil et d'intégration des réfugiés (SRADAR) et s'inscrire dans le PDALPHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).

Temporalité et critères d'admission :

Sont visés par ces programmes d'accompagnement global les bénéficiaires d'une protection internationale :

- hébergés ou non dans le dispositif national d'accueil (DNA) ou dans un centre provisoire d'hébergement (CPH), sous réserve qu'ils sortent de ces dispositifs pour entrer dans le programme global d'accompagnement
- ayant obtenu le bénéfice d'une protection internationale depuis moins de douze mois
- non déjà accompagnés par un dispositif (programme Hope ou autre)

Un programme d'accompagnement global des réfugiés prévoit un accompagnement d'une durée de 6 à 18 mois.

L'accompagnement est terminé lorsque la personne :

- dispose d'un logement autonome
- a quitté le territoire dans une démarche de mobilité et/ou qu'elle occupe un emploi ou a occupé un emploi permettant de quitter la dépendance des minima sociaux ;
- n'a pas respecté le contrat d'engagement qui la lie avec le programme.

2. Montage du projet

- Dans chaque région, un diagnostic participatif doit être mené par l'Etat ou un organisme extérieur qui pourra être financé sur les crédits de l'action 15 du programme 104 afin d'évaluer les besoins des bénéficiaires d'une protection internationale, identifier les freins, les acteurs et ressources du territoire ;
- La création d'un programme d'accompagnement global des réfugiés devra prendre en compte les dispositifs déjà existants sur le territoire afin d'éviter les doublons dans la prise en charge ou la mise à l'écart de certains réfugiés : programme HOPE, projet retenu dans le cadre de l'appel à projets PIC (plan d'investissement dans les compétences).

3. **Evaluation :** Un rapport d'évaluation interne du programme devra être transmis annuellement à la direction de l'asile de la DGEF. La direction de l'asile mandatera en parallèle un cabinet extérieur pour évaluer l'ensemble des programmes régionaux d'accompagnement global des réfugiés mis en place dans les régions.

4. **Ressources documentaires :** sur le site de la DGEF vous trouverez des éléments concernant le programme Accelair et Hope.

Annexe 5

Note d'information aux préfets pour le lancement d'appel à projet locaux pour l'intégration des réfugiés

Le présent appel à projets vise à soutenir financièrement la mise en œuvre concrète d'actions régionales ou infra régionales pour l'intégration des réfugiés. Il est financé sur le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française », action 15 « accompagnement des réfugiés ».

Les orientations pour l'année 2019 ont été définies en cohérence avec les différentes politiques ministérielles en faveur des réfugiés. Elles visent l'intégration par l'emploi (en particulier pour les moins de 25 ans), l'aide à la mobilité géographique, l'accès à une prise en charge médicale ainsi que le développement de l'accès à la culture et au sport.

Plus globalement, les projets innovants, dans la prestation proposée, le procédé employé, les outils de diffusion, devront être priorités.

Les financements seront accordés pour une durée annuelle et viennent en complément d'éventuels autres financements (voir annexe 4).

I. Les critères de sélection

1. *Organismes pouvant candidater*

Les organismes publics ou privés, notamment les associations régies par la loi de 1901, peuvent candidater au présent appel à projets.

2. *Public cible*

Les destinataires de ces actions sont les **réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire** (par commodité seul le terme « réfugié » est utilisé ci-après pour désigner le public destinataire des actions). En ce qui concerne certains projets spécifiques, par exemple ceux liés à l'accès aux soins, ou les projets favorisant l'accès au sport et la culture, il sera exceptionnellement accepté de prendre en charge le public dès la phase de la demande d'asile.

Ne relèvent pas de cet appel à projets :

- Les projets à destination des personnes régularisées à un autre titre que l'asile, de même que les personnes déboutées de leur demande d'asile ;
- Les projets relatifs à l'accompagnement des personnes accueillies dans le cadre des programmes de réinstallation ne sont pas pris en charge au titre de cet appel à projets mais sont financés par le fonds asile, migration, intégration (FAMI) ou directement par la direction de l'asile en ce qui concerne l'accueil des personnes réinstallées à travers l'accord-cadre signé le 4 février 2008 avec le HCR.

- Les personnes orientées par la plate-forme nationale de logement des réfugiés gérée par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), dont l'accompagnement vers l'intégration est pris en charge par d'autres dispositifs.

3. Périmètre du projet

Le présent appel à projets concerne les actions **d'envergure régionale ou départementale**. L'examen des dossiers se fera par les services déconcentrés.

Les projets doivent prévoir un minimum de 20 % de cofinancements ou d'autofinancements.

L'aide accordée dans le cadre du présent appel à projets couvrira une période annuelle.

4. Priorités

Les orientations pour l'année 2019 ont été définies en cohérence avec les différentes politiques ministérielles en faveur des réfugiés. Les projets éligibles doivent viser la réalisation de l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- **L'accompagnement vers l'emploi**, en particulier pour un public de moins de 25 ans, en grande majorité sans ressources, incluant si possible une offre d'hébergement (projets non financés par le PIC qui soutient des projets de grande ampleur) ;
- **L'accompagnement à la mobilité sur l'ensemble du territoire**, afin de rendre attractifs l'ensemble des territoires de France et mieux répartir ce public ;
- **L'accès aux soins**, et notamment la prise en charge psychotraumatique des vulnérabilités spécifiques liées au parcours d'exil ;
- Le développement de **l'accès à la culture et au sport**, le renforcement des liens avec la société civile.

5. Caractère innovant du projet

Une priorité sera accordée au caractère innovant du projet, quel que soit son domaine d'intervention. Cette innovation peut concerner la prestation de service en elle-même, le procédé, l'organisation ou la diffusion. Il peut ainsi s'agir du développement d'un nouveau concept, de la promotion de procédés innovants, tels, en matière d'accès au logement ou du développement d'accompagnement actif vers le logement (solutions permettant la garantie des impayés ou l'avance de la caution s'agissant des logements privés, etc.). Le caractère innovant du projet peut encore découler d'outils d'organisation ou de diffusion disruptifs, tels des plateformes numériques collaboratives, vidéos, cours interactifs en ligne (MOOC).

6. Financement du projet

La subvention accordée ne pourra pas dépasser 80 % des dépenses éligibles.

Il est donc conseillé aux porteurs de projets de rechercher des cofinancements soit auprès d'acteurs locaux ou du programme du fonds européen asile, migration et intégration (FAMI). Des crédits nationaux ou locaux peuvent être également mobilisés (crédits du Plan Logement d'Abord, crédits exceptionnels mobilisés pour la formation professionnelle de réfugiés dans le cadre du Plan Investissement Compétence porté par le ministère du travail en coopération avec les régions) ou des cofinancements privés.

En revanche, tout cofinancement est impossible dans les cas suivants :

- public non éligible au sens du 2 du I (réinstallés) ;

- financement au titre de l'AAP 2019 de la direction de l'asile pour l'ouverture de 2 000 nouvelles places en centres provisoires d'hébergement.

Ces programmes finançant un accompagnement similaire des réfugiés, tout cofinancement national s'apparenterait à un double financement.

II. Modalités de sélection des candidatures

1. *Dossier de candidature*

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- le formulaire CERFA de demande de subvention N° 12156*05 complété et signé (annexe 2) disponible à l'adresse suivante :
<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- les statuts de l'organisme
- le dernier rapport d'activité de votre organisme
- le cas échéant, la présentation d'un bilan de l'action des années précédentes.

Seuls les dossiers complets feront l'objet d'un examen par les services de l'Etat.

2. *Etude des candidatures*

Les candidatures font l'objet d'une instruction et sont examinées par une commission de sélection qui associe les membres du comité d'élaboration du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Les dossiers des projets retenus (CERFA) ainsi qu'un tableau récapitulatif des projets reçus (retenus et non retenus) feront l'objet d'un envoi, pour information, à la direction de l'asile par les préfets de régions.

3. *Notification des décisions et versement des subventions*

Une lettre de notification sera adressée aux organismes indiquant le montant définitif de la subvention accordée pour l'année. Une convention budgétaire annuelle sera conclue directement avec le ministère de l'intérieur. La subvention fera l'objet d'un versement unique.

Il est rappelé que la subvention est versée au titre d'une année civile et que sa pérennité ou sa reconduction n'est en aucun cas garantie pour les années suivantes.

4. *Evaluation et suivi des projets financés*

Le porteur de projet adressera un bilan annuel qualitatif et quantitatif de son action au service qui a versé la subvention. La direction de l'asile fournira une grille d'indicateurs d'évaluation en fonction des différents types de projets. Le porteur de projet fournira dans sa demande de subvention des indicateurs prévisionnels d'évaluation. La direction de l'asile et le service qui a versé la subvention pourra solliciter toute pièce justificative des dépenses ou tout autre document dont la production sera jugée utile et pourra procéder à une visite sur place en vue de vérifier la mise en œuvre de l'action soutenue.

<p>Annexe 6</p> <p>Présentation des nouvelles actions pilotées au niveau national pour l'intégration des réfugiés</p>

La stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés prévoit le développement de nouveaux dispositifs dès 2019. La DIAIR et la DGEF communiqueront sur la mise en œuvre d'actions nationales sur votre territoire afin que vous puissiez veiller à leur bonne prise en compte dans la définition de vos actions locales.

Trois actions nouvelles vont être lancées par la DIAIR au cours de l'année 2019 :

- Lancement du **grand programme du service civique VOLONT'R** en faveur des réfugiés en partenariat avec l'Agence du service civique (convention jointe) ;
- Lancement du **programme MENTO'R** pour développer le parrainage des réfugiés sur les territoires et favoriser le lien social ;
- Lancement du **programme FAI'R** pour favoriser l'engagement de 1 000 jeunes français de 18 à 30 ans en faveur de réfugiés du même âge, par le soutien (pédagogique et financier) à des initiatives ponctuelles.

En outre, les actions suivantes seront pilotées par la direction de l'asile :

- **l'augmentation du parc de centres provisoires d'hébergement** (CPH), dédié à l'accueil des bénéficiaires de la protection internationale les plus vulnérables : 2 000 places supplémentaires seront ouvertes au 1^{er} octobre 2019, en application de la circulaire relative à l'évolution du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés en 2019. Il vous appartiendra de lancer un appel à projets local pour la création de ces nouvelles places.
- **la mise en place d'un suivi social des réfugiés non hébergés** à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 mois après l'obtention de leur statut par les structures de premier accueil pour demandeurs d'asile (SPADA). Les travailleurs sociaux de ces structures seront notamment chargés de créer le lien avec les services locaux de votre territoire pour les démarches relatives à l'intégration.
- **une meilleure prise en charge des vulnérabilités tout au long du parcours des demandeurs d'asile et des réfugiés** avec l'élaboration par la DGEF, l'OFPRA , l'OFII et d'autres ministères concernés d'un plan d'action national pour une meilleure prise en charge des vulnérabilités (PMR, Santé, LGBT, femmes, etc.). Dans ce cadre notamment, des places d'hébergement du dispositif national d'accueil seront spécialisées pour femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains ;
- **la pérennisation du programme HOPE** (hébergement, orientation et parcours vers l'emploi), piloté par la direction de l'asile et la DGEFP, qui propose aux réfugiés un parcours d'accompagnement global de 8 mois couplant formation linguistique et formation professionnelle sur les métiers en tension avec un hébergement en centre AFPA. Les premiers résultats positifs ont permis de valider la poursuite de ce

programme pour un minimum de 1 500 réfugiés en 2019. Vous serez informés avant la fin du mois de décembre du nombre de places dont disposera votre région.

Annexe 7
Dispositifs de financement mobilisables
pour l'intégration des étrangers primo-arrivants
(dont les réfugiés)

Union Européenne :

- *Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) :*

Pour la période 2014-2020, cet instrument financier européen a pour objectif de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire et de la politique commune en matière d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

En avril 2014, la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur a publié un appel à projets permanent couvrant la période 2014-2020.

Un site Internet est consacré par le ministère de l'Intérieur à l'actualité de cet appel à projets :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Fonds-europeens/Les-nouveaux-fonds-europeens-periode-2014-2020/Appel-a-projets-Fonds-Asile-Migration-et-Integration>

En juin 2018, l'appel à projets permanent au titre des volets « asile » et « migration légale et intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » **a été clôturé**. Cette décision est motivée par le niveau d'avancement de la programmation et par l'engagement de la totalité de l'enveloppe allouée par l'Union européenne au titre de ces volets pour la période 2014-2020. Toute demande déposée sur ces objectifs nationaux sera donc irrecevable.

Pour autant, un appel à projets spécifique pourrait être ouvert en 2019 ou en 2020 en fonction d'un éventuel abondement de crédits au cours de la période. Toute information en ce sens sera publiée sur le site Internet consacré à cet appel à projets.

En revanche, l'appel à projets du volet « migration légale et intégration hors bénéficiaires d'une protection internationale » n'est pas encore clos.

La Commission européenne a par ailleurs publié le 26 juillet 2018 un appel à propositions de 16,2 millions d'euros pour soutenir l'intégration des ressortissants de pays tiers dans le cadre du FAMI. Des financements européens peuvent être mobilisés sur l'une de ces cinq thématiques : réseaux d'intégration locaux et régionaux, migration légale avec les pays tiers, soutien aux victimes de trafics d'êtres humains, soins aux mineurs migrants y compris aux mineurs non-accompagnés, engagement des communautés de la diaspora pour des actions de sensibilisation. Tout porteur français peut s'associer avec une ou deux structures d'un autre État Membre, en fonction de la thématique, et déposer directement une demande de subvention sur le [site](#) de la Commission **avant le 31 janvier 2019**. Pour plus d'informations, contacter: home-amif-union-actions@ec.europa.eu

Ministère de l'intérieur

Niveaux	Modalités	Champ d'intervention	Type de crédits – BOP 104	Echéances
National	Appel à projets national pour l'intégration des primo-arrivants	Actions d'envergure nationale	Crédits nationaux Action 12	Déjà disponible www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Les-appels-a-projets
	Appel à projets national pour l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale	Actions d'envergure nationale ou interrégionale	Crédits nationaux Action 15	Avant le 31 janvier 2019
	Dispositifs thématiques pour l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale : programme du service civique, programme de parrainage, délivrance de bourses, partenariats avec les collectivités locales	Dispositifs d'envergure nationale directement pilotés par la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR)	Crédits nationaux Action 15	Tout au long de l'année
Régional	Appels à projets, soit commun aux actions 12 et 15 comprenant deux volets distincts, soit des appels à projets séparés) pour des actions d'intégration des primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale	Actions régionales ou infra régionales	Crédits délégués aux préfets de région Actions 12 et 15	Avant le 31 janvier 2019
	Financement de projets d'accompagnement global des réfugiés de type HOPE ou ACCELAIR	Actions régionales	Crédits nationaux Action 15 (300 000 € maximum par projet)	Projets à transmettre à la DA avant le 28 mars 2019
	Partenariat avec les collectivités territoriales	Actions régionales ou infra régionales	Crédits nationaux Action 12 Délégation aux préfets de région dès transmission des projets	Projets à transmettre à la DAAEN le plus tôt possible et avant le 30 juin 2019

Ministère du travail

- *Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)*

Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, doté de 15 milliards d'euros sur 5 années, la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du travail a lancé plusieurs appels à projets pour transformer et innover par l'expérimentation et notamment :

- un appel à projet « 100 % inclusion », doté de 200 millions d'euros qui permettra d'expérimenter des approches innovantes en matière de remobilisation, d'accompagnement, de développement et de valorisation des compétences des publics les plus éloignés de l'emploi.
- un appel à projet destiné à l'intégration des réfugiés, des bénéficiaires de la protection internationale et demandeurs d'asile de plus de 6 mois à la recherche d'un emploi. Doté de 15 millions d'euros, cet appel à projets a pour objectif général d'expérimenter des solutions variées, adaptées à la diversité des profils, des territoires et des métiers à travers le déploiement de parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi ou la création d'activité.

Les appels à projets sont téléchargeables en ligne sur le site de la Caisse des dépôts et consignations au lien suivant : <https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

La première vague a été clôturée en novembre 2018, deux autres vagues suivront autour des mois d'avril et d'octobre 2019.

Ce plan d'investissement dans les compétences se traduit également en régions dans le cadre de Pactes pluriannuels d'investissement dans les compétences 2019-2022, au plus près des besoins, (52 % des financements du Plan).

Ministère de la cohésion des territoires

- *L'accompagnement vers et dans le logement*

Pour favoriser et accélérer le logement des réfugiés, le dispositif d'accompagnement vers et dans le logement mis en œuvre par la plateforme nationale pour le logement des réfugiés est pérennisé. Ce dispositif est déployé par des opérateurs ou structures associatives.

En 2019, 11 millions d'euros sont mobilisés pour un accompagnement de 7 300 réfugiés sur la base d'une aide de 1 500 euros par personne.

- *Le soutien à l' « hébergement de réfugiés chez des particuliers »*

Lancé le 10 août 2016, l'appel à projets « hébergement de réfugiés chez les particuliers » vise à encourager et soutenir la mobilisation de la société civile pour développer les dispositifs d'hébergement de réfugiés chez les particuliers. Il s'agit d'un dispositif expérimental sur une durée de 2 ans, dont le pilotage est assuré par le pôle migrants de la Dihal, en lien avec la DGCS.

Ministère de la santé

- *L'appel à projets national pour l'identification des dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme*

La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) du ministère des solidarités et de la santé a publié le 19 juin 2018 une instruction relative à l'appel à projet national pour l'identification de 10 dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme sur le territoire national. Cet appel à projets est clôturé, néanmoins les acteurs de la prise en charge des personnes migrantes pourront mobiliser utilement ces dispositifs dans la prise en charge globale des troubles psycho traumatiques dont ces populations sont susceptibles d'être victimes. En lien avec ces dispositifs, un centre national de ressources viendra en appui avec des missions transversales de recherche, de formation et de diffusion des bonnes pratiques.

Au niveau local

Des aides auprès des collectivités locales peuvent être sollicitées.

Les agences régionale de santé proposent régulièrement sur leur site des appels à projet sur le champ de la santé des personnes précaires et vulnérables. Ces projets peuvent contribuer aux objectifs de la stratégie d'intégration des réfugiés.